

PARIS

8

UNIVERSITE
VINCENNES - SAINT-DENIS

Stéphane Bonnéry
Responsable de la licence
du département des sciences de l'éducation,
U.F.R.08 « S.E.P.F. » - Université Paris 8
rue de la Liberté, 93.526 Saint-Denis cedex

☎ : 01. 49. 40. 67. 96
stephane.bonnery@univ-paris8.fr

Saint-Denis, le 7 décembre 2007

À tous les enseignants de la licence des Sciences de l'éducation,

Bonjour,

vous allez recevoir par courrier postal la motion votée par le CEVU et le CA de l'université. En Assemblée Générale de l'UFR hier, des étudiants ont manifesté leur inquiétude face à des pratiques enseignantes qui, dans l'UFR, vont à l'encontre des décisions des instances de l'Université. J'invite donc chacun à prendre connaissance de cette motion pour qu'elle puisse être mise en pratique.

En substance dans celle-ci, il est décidé que pendant la période du mouvement contre la loi LRU, aucune évaluation ne peut être réalisée (exposés oraux à tour de rôle inclus) pas plus que ne s'appliquent les exigences d'assiduité habituelles. Cette décision vise à ne pas pénaliser les étudiants qui sont mobilisés pour une réforme de l'université qui résolve ses difficultés grâce au développement plus grand d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche, à l'encontre de la logique de la loi LRU.

Il ressort également de la réunion d'hier qu'il serait de bon sens que les évaluations du semestre ne portent pas sur ce qui aurait dû être abordé si celui-ci s'était déroulé normalement (comme cela aurait dû être le cas si la loi avait pu être débattue publiquement et non pas imposée sans débat en plein été). Les évaluations pourront plutôt porter par exemple sur ce qui a été abordé en séance plénière.

Pour permettre aux étudiants de garder une activité d'étude, ce qui semble souhaitable, nombre d'entre nous ont donné des textes à lire. Cela peut aussi constituer des possibilités.

Pour information, la question de l'éventualité du prolongement du premier semestre, fera l'objet d'une discussion dans les instances élues de l'université. Il est pour l'instant peu facile d'anticiper sur cette décision qui, bien qu'elle ne tardera pas, est liée à l'évolution des formes de mobilisation et aux dates de leur mise en œuvre.

Il a été envisagé hier d'organiser un débat contradictoire sur la loi LRU début janvier, et nous avons envisagé d'organiser une consultation sur la loi LRU, ce dernier étant assorti d'une demande d'ouverture des négociations, qui auraient du avoir lieu, intégrant la possibilité de débattre de l'abrogation de la loi et d'autres réformes possibles, avec des représentants mandatés par les universités.

Par ailleurs, plusieurs étudiants font remonter la difficulté qui existe parfois à entrer en contact avec des enseignants, l'absence de réponse à leur mails. Peut-être est-il utile d'être plus vigilant que d'habitude sur cet aspect afin d'entretenir la relation avec les étudiants.

Je vous rappelle notre réunion de l'équipe pédagogique au sujet de la maquette mardi prochain (le 11/12/07) à 9h30 et la tenue la semaine suivante (18/12/07 à 9h30) d'une réunion avec les étudiants du département au sujet du LMD2 et des évolutions de cette maquette de licence.

A bientôt,

